

**Von:** Cunier Christine <christine.cunier@vd.ch>  
**Gesendet:** Montag, 16. März 2020 12:52  
**An:** Secretariat SVMD; info@dentalhygienists.swiss; romandie@asad.ch; Peter Suter  
**Cc:** 'bertrand.dubrez@svmd.ch'; Sigrid Kaehr; sandy.barroso.deillon@hotmail.com  
**Betreff:** 16.03.2020 COVID-19 / cabinets dentaires / recommandations Vaud

**Priorität:** Hoch

Chers Collègues,

L'évolution rapide de l'épidémie de Covid-19 impose à tous une prise de conscience :

- Limiter la propagation du virus est essentielle afin de contenir le nombre de personnes atteintes, protéger les personnes vulnérables, éviter de mettre en état de saturation intenable le système de santé et permettre de sauver des vies.
- Lorsque le virus circule dans la population, comme c'est le cas actuellement, toute personne, à fortiori tout patient qui présente une symptomatologie compatible (fièvre et /ou symptômes respiratoires), doit être considérée comme un cas de COVID-19.

En cabinet dentaire, les faits suivants sont relevés :

- La proximité entre les personnes (< 2 mètres) est importante et le risque de transmission par gouttelettes est élevé.
- L'utilisation de matériel rotatif (turbine, contre-angle...) ou d'ultra-sons augmente l'aérosolisation des gouttelettes de salive et donc le risque de contamination.

Dans cette dynamique, il est dorénavant **recommandé aux cabinets dentaires de participer à l'endiguement de l'épidémie, et également de protéger au mieux leur personnel, en prenant charge uniquement les traitements d'urgence ne pouvant être reportés.**

La procédure suivante devrait être respectée lors de la prise en charge des patients **dans le cadre d'un traitement d'urgence dentaire** :

**1. Le patient présente des symptômes d'infection respiratoire ou de fièvre**

La prise en charge de ce type de patient peut engendrer des aérosols contenant des particules virales durant l'acte. Afin de protéger le personnel, des mesures spécifiques doivent être appliquées (masque ultrafiltrant, ventilation de la salle d'examen). Dans ce contexte, l'attitude suivante est proposée :

- **Adresser le patient au Centre de Médecine Dentaire et Orale du CHUV pour la prise en charge.**
- **Contacter le CMDO par téléphone au 021 314 47 47 avant toute orientation.**

**2. Le patient ne présente aucun symptôme d'infection respiratoire ou de fièvre**

- Demander au patient de se laver les mains au savon ou de se frictionner les mains avec une solution hydroalcoolique dès son arrivée au cabinet, éviter de se toucher le visage.
- Limiter au maximum la présence de patients en salle d'attente (idéalement un patient à la fois, sinon permettre de respecter une distance de 2 m entre les personnes).
- Aération régulière des locaux, suppression des journaux et jouets en salle d'attente, désinfection régulière des poignées de portes.

- **Port d'un masque en continu durant toute la journée pour le personnel (même en dehors de la réalisation du soin).**
- **L'ensemble des Précautions Standard doit être scrupuleusement respecté lors des soins (port du masque, hygiène des mains, port des gants, protection oculaire, désinfection des surfaces de travail entre chaque patient).**
- **En fonction de l'acte à réaliser, limiter au maximum l'utilisation de matériel rotatif (turbine, contre-angle...), utiliser une digue lorsque cela est possible.**

#### **Mesures pour le personnel**

- Les membres du personnel présentant des facteurs de risques de développer une forme grave d'affection COVID-19 doivent être mis en éviction de toute activité professionnelle.
- Les membres du personnel qui présentent des symptômes (toux, fièvre...) doivent rester à domicile jusqu'à la fin des symptômes + 24h. S'ils sont testés positifs au COVID-19, isolement à domicile pour une durée de 10 jours minimum après le début des symptômes et après 48 heures sans symptômes.

**Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer en tout temps en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.**

Les recommandations actualisées sont disponibles sur le site internet dédié aux professionnels de la santé [www.hpci.ch](http://www.hpci.ch) , « mesures pour cabinets dentaires ».

Nous vous remercions tout particulièrement pour votre participation citoyenne à cet effort collectif en cette période très spéciale.

Meilleures salutations.



**Dre Christine Cunier - Médecin-dentiste conseil ACV**  
Office du médecin cantonal

**Direction générale de la santé**  
Avenue des Casernes 2 - 1014 Lausanne  
T 021 316 43 57  
[christine.cunier@vd.ch](mailto:christine.cunier@vd.ch) / [www.vd.ch/dgs](http://www.vd.ch/dgs)

Durant cette situation particulière, il se pourrait que les délais de réponse aux emails soient inhabituels. Nous vous remercions pour votre compréhension.